

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 28 mars 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Abomangoli donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Bedreddine  
Mme Cerrigone donnant pouvoir à M. Monany  
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à Mme Thibault

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° 04-01 du 28 mars 2019

### ATTRIBUTION DES TROPHÉES « ESPOIRS DE L'ÉCONOMIE 2019 » EN SEINE-SAINT-DENIS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

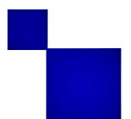
**après en avoir délibéré,**

- ATTRIBUE un prix d'un montant de 1 000 euros à Mme Sarah OUATTARA, gérante de la société SAMARA à Aubervilliers, lauréate dans la catégorie « femme créatrice » du concours Espoirs de l'économie 2019 ;

- ATTRIBUE un prix d'un montant de 1 000 euros à M. Alexandre BECHET, gérant de l'entreprise AKKA SPORTS, lauréat dans la catégorie « jeune créateur » du concours Espoirs de l'économie 2019 ;

- ATTRIBUE un prix d'un montant de 500 euros à M. Guillaume GUERIN, gérant de l'entreprise AGELEC, lauréat dans la catégorie « repreneur » du concours Espoirs de l'économie 2019 ;

- ATTRIBUE un prix d'un montant de 1 000 euros à M. Romain PREVALET, gérant de l'entreprise CULTURE MOOV, lauréat dans la catégorie « créateur » du concours Espoirs de l'économie 2019 ;



- ATTRIBUE un prix d'un montant de 1 000 euros à M. Tadiwos TSIGIE, gérant de l'entreprise CAFE KALDI, lauréat dans la catégorie « parcours de réussite » du concours Espoirs de l'économie 2019.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation

Vote(s) contre de :

*Mme Cerrigone, M. Monany*

Abstention(s) de :

*M. Bluteau*

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité : ✓	Voix contre : 2	Abstentions : 1
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*